L'ANNIVERSAIRE DU PACTE TRIPARTITE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

glorieux exploits accomplis par les peuples allemand et italien et pour remercier ceux-ci de la façon la plus cordiale de leur collaboration avec le Japon. J'espère que cette coopération s'étendra encore dans le domaine spirituel et matériel et ja réitère le vœu de continuer le combat coude à coude avec nos alliés jusqu'à la victoire finale. »

Une déclaration de M. Tojo

Au cours de l'entretien qui suivit, M. Tojo tit observer que, contrairement aux puissances du Pacte à Trois, les adversaires ne pensaient qu'à eux-mêmes et n'avaient en vue que leurs propres intérêts matériels.

« En raison de l'attitude adoptée par l'Angleterre et les Etats-Unis, dit-il, il n'est que trop compréhensible que de graves divergences de vues surgissent à tout bout de champ entre ces pays. Entre les Etats du Pacte, par contre, tous les problèmes touchant à la stratégie et aux buts de guerre étaient nettement et définitivement réglés depuis le 8 décembre 1941, c'est-à-dire depuis l'entrée en guerre du Japon et ce de telle façon qu'il ne subsiste plus aucune raison de dissensions de doutes.

« On comprend, poursuivit M. Tojo, qu'en entrant dans la deuxième année de guerre, je ne puis rien dire au sujet de la direction ni de la tournure que prendront les opérations futures. Je puis cependant affirmer encore une fois de la façon la plus formelle que la guerre actuelle sera poursuivie jusqu'à la victoire finale ».

Le Premier Ministre aborda ensuite les questions économiques, intéressant le Japon et qui ont trait surtout à l'exploitation et à l'emploi des riches réserves de matières premières qui se trouvent à la disposition de l'industrie de guerre nippone dans les régions occupées du Sud.

Richesses accumulées pour les puissances de l'Axe

« Le Japon, déclare M. Tojo, a fermement en mains les stocks de matières premières des contrées méridionales ; ce qui est également très important à noter, c'est qu'il s'agit des produits infiniment précieux pour nos buts et que nos adversaires subiront les conséquences les plus graves par suite de nos conquêtes.

« Il est évident que les richesses accumulées dans ces pays méridionaux serviront, en grande partie, à notre industrie de guerre. Je considère d'ailleurs qu'il est de notre devoir de mettre une partie de ces richesses à la disposition de nos alliés, l'Allemagne et l'Italie, pour qu'ils en fassent usage dans le présent conflit. Ainsi qu'on l'a dit, il est exact que la production pétrolière est plus grande dans les régions occupées du sud qu'on ne l'avait espéré d'abord au Japon. Avant d'entrer dans la guerre, le Japon n'est fait, sans doute, les mêmes réflexions que celles qui, en Allemagne, ont précédé les opérations militaires.

« Ainsi, par exemple, on n'avait pas prévu chez nous que le pétrole disponible dans les régions méridionales serait entièrement à notre disposition dès l'achèvement de l'occupation.

« Tout au contraire, nous avons cru que l'ennemi détruirait tous les stocks. Or, nos succès furent si éclatants dans cette zone que les besoins japonais peuvent être considérés comme étant couverts en tout état de cause pour la durée de la guerre ».

A l'issue de ses conversations avec les journalistes, le Premier Ministre a accentué tout particulièrement que la situation actuelle ne donnait pas lieu à des soucis en ce qui concerne le cours ultérieur de la guerre.

« Cette guerre, conclut-il, dans laquelle les puissances du Pacte Tripartite luttent côte à côte, se terminera par la victoire commune ».

L'AMITIÉ ITALO-JAPONAISE

Milan, 10. — A l'occasion de l'anniversaire du commencement de la guerre Est-Asiatique, M. Tojo, premier ministre nippon, a remis au représentant du « Popolo d'Italia », à Tokio, un message à l'adresse du peuple italien, dans lequel il souligna particulièrement que l'amitié italo-japonaise ne provient pas de la conclusion d'accords purement formels, mais trouve sa source dans des causes bien plus profondes ainsi que dans un idéal élevé.

« L'alliance nippo-italienne, a-t-il déclaré notamment, ne peut être influencée par aucun changement dans la situation internationale. Le Japon et l'Italie combattent en ce moment aux côtés de l'Allemagne pour l'idéal commun de la réorganisation qui exige, au préalable, la destruction complète des ambitions et de l'hégémonie mondiale anglo-saxonnes. Le peuple nippon entier éprouve la plus grande admiration et la plus profonde estime en face de l'attitude de solidarité et de fermeté que les Italiens ont adoptée ».

« Le Japon, a dit en concluant M. Tojo, s'efforce par tous les moyens de remporter de nouvelles et éclatantes victoires et réaffirme sa décision de renforcer encore l'étroite collaboration nippo-italo-allemande et de vaincre tous les obstacles qui

LES ÉVÉNEMENTS EN AFRIQUE DU NORD

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

vrai, ajoutent certains journaux que l'attitude de l'amiral Darlan a donné certains avantages aux Anglo-Saxons, mais il ressort cependant clairement de toutes les déclarations de presse en Angleterre qu'on ne tient pas à reconnaître la situation que Darlan s'est offerte à lui-même et qu'on est très désappointé de ce que la déclaration faite au Parlement n'était pas destinée à être rendue publique.

LE CAS DARLAN AUX COMMUNES

Amsterdam, 10. — Faisant suite aux demandes répétées en ce qui concerne le « cas Darlan », M. Eden a fait jeudi la déclaration suivante aux Communes :

« Ce sont les déclarations faites par le président Roosevelt, à propos de l'incident qui sont seules valables pour l'opinion publique. Les déclarations que j'ai à faire à la Chambre des Communes ne peuvent pas être rendues publiques sous la forme sous laquelle je dois les faire. »

La Chambre s'est ensuite réunie en séance secrète pour entendre des explications au sujet de la situation en Afrique du Nord et sur l'affaire Darlan. On a fait connaître que Churchill avait fait une déclaration avant l'ouverture des débats.

AU MAROC

Seuls, les Juifs, les Anglais et les Américains peuvent circuler librement

Mais les Arabes se vengent

Suivant des nouvelles parvenues de Casablanca, la situation demeure très confuse dans l'ensemble du territoire marocain.

Des qu'ils ont débarqué au Maroc, les Américains ont distribué des armes aux indigènes et ceux-ci en ont profité aussitôt pour massacrer le plus grand nombre de juifs.

De tels massacres ne rentraient évidemment pas dans les plans du commandement américain qui s'est vu obligé de faire afficher une ordonnance sommant la population de livrer immédiatement les armes sous peine de mort.

Seuls les juifs, les Anglais ou les Américains peuvent circuler librement au Maroc.

Les Français et les indigènes ne peuvent se déplacer sous aucun prétexte.

Les troupes d'occupation ayant fait main basse sur les stocks de céréales, procèdent actuellement à la saisie du bétail.

Aussi les Arabes s'empressent-ils d'envoyer leurs troupeaux vers les montagnes de l'Atlas.

Les soldats chargés de ces réquisitions sont souvent accueillis par des fusillades et parfois même des rafales de mitrailleuse, car les Arabes disposent également d'armes automatiques.

La mobilisation ordonnée par Darlan, Noguès, Giraud et compagnie a lieu au ralenti.

Il en va de même en Algérie où les Algériens laissent clairement entendre qu'ils n'ont nullement envie de se battre pour les juifs.

De nombreux soldats américains qui avaient osé s'aventurer à l'intérieur ne sont plus rentrés et leurs camarades, pour les venger, ont adopté le système cher aux Anglais qui consiste à faire sauter les villages à la dynamite.

difficultés qu'il rencontre sur le chemin de la victoire.

Trois allocutions radiodiffusées ce vendredi

Berlin, 10. — Le 11 décembre M. von Ribbentrop, le Comte Ciano et M. Tani, respectivement ministres des Affaires étrangères d'Allemagne, d'Italie et du Japon, s'adresseront, devant la radio aux nations alliées pour commémorer le 1er anniversaire du jour où les trois pays fidèles à l'esprit du pacte tripartite sont entrés en guerre contre celui qui en est responsable, le Président Roosevelt.

Les allocutions des trois ministres seront diffusées le même jour, de 19 h. 15 à 19 h. 45, par le poste grand allemand. De même les émetteurs italiens et japonais ainsi que ceux des pays alliés et d'Extrême-Orient, retransmettront les discours des trois hommes d'Etat.

Le Fuehrer envoie ses félicitations au Roi d'Italie et au Tenno

Berlin, 10. — Le Fuehrer a envoyé des télégrammes de félicitation au Roi Victor Emmanuel III, au Tenno au Duce, M. von Ribbentrop, de son côté, a fait parvenir des télégrammes au Comte Ciano et à M. Tany.

LE COMMUNIQUÉ ITALIEN

Rome, 10. — Le Grand Quartier Général des forces armées italiennes communique :

Sur le front de Cyrénaïque, activité d'artillerie. Au cours d'un raid exécuté par des avions de combat allemands sur un aérodrome, 7 avions britanniques, garés au sol, ont été incendiés.

En Tunisie, intense activité de nos patrouilles. A l'ouest de Tabourba, une poussée de chars ennemis a été ralentie. Quelques-uns de ceux-ci ont été détruits.

La ville de Turin a de nouveau été bombardée la nuit derniere par des avions ennemis. De nombreux bâtiments ont été atteints et se sont écroulés. De nombreux incendies ont éclaté. Dans l'ensemble, les dégâts sont très grands. D'après les constatations faites jusqu'ici, 83 personnes ont été tuées au cours des raids précédents ; 112 ont été blessées. Les pertes occasionnées la nuit dernière ne sont pas encore connues.

Une formation du 198e Groupe d'Avions torpilleurs, placée sous le commandement du capitaine aviateur Urbano Mancini, a abattu, hier, une attaque audacieuse contre des navires ennemis se trouvant en rade d'Alger. Malgré les conditions atmosphériques défavorables elle a atteint deux navires jaugeant respectivement 16.000 et 10.000 tonnes : ceux-ci ont fait explosion.

Au cours d'un engagement subséquent avec des chasseurs ennemis, un appareil Curtiss a été descendu. Tous nos avions sont rentrés à leur base.

LA GUERRE SUR MER

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

manquants. La revue ajoute que l'Allemagne produit plus de sous-marins que les Anglo-Américains peuvent en détruire.

***

Istanbul, 10. — Le journal « Tan » annonce que la goélette à moteur turque « Hatchipoglou » (170 t.) qui avait quitté avant-hier le port de Varna (Bulgarie) à destination d'Istanbul, a été coulée à 3 milles de la côte ottomane de la Mer Noire par un sous-marin inconnu.

Plusieurs membres de l'équipage ont été blessés.

***

Lisbonne, 10. — D'après l'agence « United Press », un canot de sauvetage a abordé dans l'île de Sao Antao (Cap-Vert). A son bord se trouvaient 36 rescapés du charbonnier anglais « Wallsend » qui fut torpillé le 2 décembre dernier à 180 milles au nord de Sao Antao.

Le ravitaillement en France

LE PROBLÈME DES MATIÈRES GRASSES

Paris, 9. — Le Kriegsverwaltungsbefehlshaber, Dr Reinhardt, a fait, ce matin, devant les représentants de la presse parisienne, une conférence sur « les questions de ravitaillement en France ».

« Un des problèmes que je considère, a-t-il déclaré, comme particulièrement important pour l'avenir, est celui de l'approvisionnement en matières grasses. Ce problème est devenu aigu en France par suite des événements d'Afrique du Nord. C'est une grave préoccupation et presque un souci permanent pour M. Max Bonnafous, ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, qui a dû réduire la ration mensuelle de 450 grammes à 310 à dater du 1er décembre.

« Pour assurer une ration de 450 grammes par tête et par mois il faut pouvoir tabler sur des ressources totalisant 240.000 tonnes par an. On prévoyait, pour réaliser la soudure, l'importation en janvier de 13.000 tonnes d'huile de Tunisie et, pour les mois suivants, de 80.000 tonnes d'huile d'arachide. Ces importations venant à manquer, c'est un déficit de 40 % qu'il y a lieu de prévoir.

« Outre la diminution de la ration de matières grasses, il a fallu prévoir la suppression totale des distributions d'huile alimentaire à dater de janvier prochain. Malgré cela, l'équilibre ne sera pas encore rétabli. »

Pour parer à cette situation, M. Reinhardt a préconisé l'intensification de la culture des plantes oléagineuses, le renforcement du contrôle et la centralisation de la production.

L'ENVOI DE COLIS AUX MARINS FRANÇAIS INTERNÉS EN TURQUIE

Paris, 9. — Le ministère de la Production industrielle et des Communications (secrétariat général des postes, télégraphes et téléphones) communique :

Les hautes autorités allemandes ont autorisé récemment l'expédition, à partir de la zone occupée, de lettres et de colis (paquets-poste jusqu'à 1 kg. et colis postaux jusqu'à 5 kg.) aux marins, civils et militaires français internés en Turquie.

Les colis privés émanant directement des familles sont exclus de l'expédition. Sont seuls admis les envois expédiés par la Croix-Rouge française.

Il est donc recommandé au public de s'adresser à cet organisme pour l'envoi des colis destinés aux internés dont il s'agit.

Il est précisé que ces envois (lettres et colis) sont admis en exemption de taxe et que l'adresse doit porter en caractères très apparents la mention « Internierten post ».

ÉCHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 12 décembre 1942. — Soleil : Lever à 8 h. 37. Coucher à 16 h. 52.

Aujourd'hui : Sainte-Constance. Demain : Sainte-Lucie.

Les Américains voudraient bien « liquider » l'Empire Britannique

Stockholm, 9. — Le correspondant américain du journal londonien « Economist » publie un article intitulé : « La fin de l'isolement », dans lequel il fait part des changements qui ne sont produits au cours de la guerre actuelle dans l'opinion politique des Américains. Le correspondant rappelle les paroles de M. Willkie qui a déclaré récemment que « des millions d'êtres humains vivant en Extrême-Orient étaient aussi rapprochés des Etats-Unis que Los Angeles de New-York. »

Parlant de l'attitude des Etats-Unis envers l'Angleterre, le journaliste déclare que l'opinion publique américaine ne ressent aucun enthousiasme pour une collaboration future entre les deux pays. « Bien au contraire, ajoute-t-il, le sentiment s'est enraciné chez les Américains que l'Angleterre ne propage l'idée d'une collaboration anglo-américaine que dans le but de sauvegarder ses buts impérialistes. C'est pour cette raison qu'il est à craindre sérieusement que les Américains ne soient pas opposés à l'avenir de la conclusion d'un pacte avec la Chine et la Russie dans le but de liquider l'empire britannique. »

Les Nippons poursuivent le nettoyage des Philippines

Tokio, 10. — Le quartier général de la Marine japonaise aux Philippines, annonce que des troupes nippones ont débarqué sur les îles de l'archipel, dans lesquelles les Américains résistent encore jusqu'à l'heure actuelle. Au cours des violents combats qui s'y déroulent, les Américains se rendent les uns après les autres.

Les pertes australiennes en Nouvelle-Guinée

Amsterdam, 10. — D'après une dépêche diffusée par l'agence Reuter, M. Curtin, premier ministre australien, a déclaré au Parlement qu'à la date du 1er décembre, l'armée australienne avait perdu en Nouvelle-Guinée, 2190 officiers et soldats dont 640 tués ou grièvement blessés. M. Curtin a ajouté qu'une étroite collaboration existait entre lui et le général Mac Arthur ainsi qu'entre celui-ci et l'amiral Nimitzk.

LES DÉLAIS DE REMBOURSEMENT ACCORDÉS AUX BÉNÉFICIAIRES DE PRÊTS DU TRÉSOR

Vichy, 9. — En application de la loi du 30 octobre 1941, des délais supplémentaires de remboursement peuvent être accordés à certains bénéficiaires d'avances ou de prêts du Trésor lorsque les débiteurs se trouvent, au terme du délai normal d'une année, dans une situation ne leur permettant pas de faire face à leurs obligations.

Mais différents régimes d'avances ou de prêts avaient été écartés du bénéfice de la loi en question dans l'espoir que des circonstances plus favorables donneraient aux titulaires de prêts la possibilité de s'acquitter de leurs dettes à l'échéance.

Or, l'expérience a démontré que dans de nombreux cas les débiteurs ne pouvaient espérer ni percevoir en temps utile de l'Etat les indemnités qui leur permettraient de rembourser dans le délai d'une année leur dette envers le Trésor ni trouver, dans leur activité réduite du moment les disponibilités nécessaires.

C'est pourquoi une loi, qui vient d'être publiée au « Journal Officiel », autorise l'administration à accorder des délais supplémentaires de remboursement dans les conditions prévues par la loi du 30 octobre 1941 à de nouvelles catégories de bénéficiaires d'avances ou de prêts : Règlement des indemnités dues aux salariés évacués sur ordre en juin 1940 : Paiement des indemnités de licenciement et de

LE PROCÈS D'ANKARA

L'accusé soviétique prétend que l'auteur de l'attentat est en vie

Istanbul, 10. — Au cours de la séance qui s'est déroulée aujourd'hui au tribunal, à propos de l'attentat contre M. von Papen, le procureur général a déclaré que l'assertion de l'accusé Suleyman, selon laquelle l'auteur de l'attentat Oemer, serait encore en vie, était inventée de toutes pièces. Ce n'est qu'au cours des premiers interrogatoires que Suleyman aurait donné quelques vagues indications à ce sujet. Pendant la séance de l'après-midi, Suleyman s'est encore une fois rétracté. Le tribunal a rejeté la demande de l'accusé de se faire assister par un interprète afin de décrire réellement comment l'attentat s'était déroulé. Le tribunal a estimé que l'accusé connaissait suffisamment de turc pour donner toutes les explications. Suleyman s'offrit alors de faire la preuve à l'aide de témoins, que Oemer n'était pas mort.

Au cours des débats, il y eut une longue discussion avec l'accusé soviétique à propos de vices de forme. Ses réclamations ont été repoussées car elles ne visaient qu'à traîner la procédure en longueur.

Nombreuses arrestations de Juifs à Clermont-Ferrand

Vichy, 10. — A Clermont-Ferrand, tous les juifs âgés de 16 à 55 ans et de descendance étrangère ont été arrêtés mercredi. Dans le courant de l'après-midi, ils ont été transférés dans un camp de travail. On s'attend à ce que de semblables mesures soient prises dans d'autres départements.

UN ARTICLE DU Dr GOEBBELS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

supporter les risques et à vaincre. Avec tous les moyens dont nous disposons, nous luttons pour nous conquérir cette place au soleil, que nos ennemis veulent nous refuser. Nous n'aurons de cesse que nous ne les ayons vaincus. Dans toutes nos actions, nous songeons aux générations qui nous suivront et qui, bien qu'elles ne soient pas nées encore, revendiquent déjà leur droit à la vie. Nous ne négligerons pas cet appel de ceux qui ne sont pas encore nés. Ils ont droit à notre action, à notre foi à notre vaillance car ils ne pourront vraiment vivre que lorsque tout ce qui pèse sur nous aujourd'hui aura été vaincu »

LES AUTORITÉS ALLEMANDES RÉCOMPENSENT DES CHEMINOTS FRANÇAIS

A la suite d'une attaque aérienne exécutée sur Rouen, un certain nombre d'employés de chemins de fer français se sont distingués au cours des travaux de déblaiement et de remise en état qui ont été entrepris.

En récompense de leur dévouement, ils se sont vu attribuer par les autorités allemandes compétentes d'importantes récompenses en argent.

Plusieurs autres employés du chemin de fer ont fourni une nouvelle preuve de dévouement et de courage, lors d'un incendie qui se déclara récemment dans trois wagons voisins d'un train chargé de munitions.

Malgré le danger d'explosion, les cheminots français, par leur intervention rapide, ont réussi à éviter des dégâts considérables et à mettre le train en sûreté.

Ces employés ont été également récompensés par des sommes d'argent sous dérailles.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL A LA JEUNESSE AGRÉE LA JEUNESSE FRANCISTE

Le Bureau de Presse du Francisme communique :

Par décision de M. Pelorson, secrétaire général adjoint de la Jeunesse, le mouvement de la « Jeunesse Franciste » est agréé à compter du 1er décembre 1942.

Par cette décision, la « Jeunesse Franciste », fondée en 1933 par Marcel Bucard, dissoute en 1936 par Léon Blum, devient le premier mouvement de jeunesse agréé en zone occupée, par le Secrétariat général de la Jeunesse et le seul mouvement agréé dans les deux zones, par le gouvernement du maréchal Pétain.

délais-congés dues au salariés quittant leur entreprise ; Extension aux journalistes du bénéfice de la loi du 27 décembre 1940 ; Extension de l'aide accordée aux industriels et commerçants gênés dans leur trésorerie, et spécialement aux rapatriés de guerre désireux de reprendre leur activité ; Règlement des indemnites dues à leur personnel par les entreprises dont la fermeture a été prescrite du 22 décembre 1941 au 3 janvier 1942.

Informations Régionales

Après avoir fêté Saint-Nicolas, un jeune homme frappa sauvagement sa mère à Liévin

La pauvre femme, qui porte de sérieuses blessures, a été conduite à l'hôpital. Ses jours ne sont heureusement pas en danger

Le 8 décembre, vers une heure du matin, le commissariat de police de Liévin était informé que Mme Delplanche Fernande, âgée de 62 ans, demeurant 1, rue Massenet, venait d'être découverte assommée dans son lit.

Une enquête fut habilement menée et après de longs interrogatoires les policiers découvrirent le coupable, le propre fils de Mme Delplanche, qui a été arrêté et écroué à l'Parquet de Béthune.

REPRIMANDES APRES LA FETE

Le jeune garnement était rentré le 7 décembre, à 21 h. 30, après avoir fêté St-Nicolas avec des amis. Sa mère lui ayant fait des reproches sur sa rentrée tardive une discussion éclata, puis le jeune homme se coucha.

Un peu plus tard, Mme Delplanche qui était couchée l'appela pour aller chercher du charbon à la cave et ce en prévision du lendemain.

Furieux, il s'était rendu à la cave pour y prendre le charbon, mais avait également remonté une lourde hache de mineur. Profitant ensuite du sommeil de sa mère et de l'obscurité il lui avait porté plusieurs coups du talon de la hache. Il avait ensuite lavé son instrument et l'avait replacé à la cave. Sa mère ayant ensuite repris connaissance il s'était rendu auprès d'elle et après l'avoir embrassée il avait prévenu son frère.

La victime, Mme Delplanche, qui avait reçu les soins du docteur Biot a été conduite à l'hôpital de Liévin. Ses blessures, quoique sérieuses, ne paraissent pas mettre ses jours en danger.

Caisses professionnelles d'allocations familiales agricoles

Le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement vient d'agréer les Caisses professionnelles d'allocations familiales agricoles ci-après :

Caisse mutuelle d'allocations familiales agricoles du département du Nord : 44, rue Jean-sans-Peur, à Lille ;

Caisse mutuelle d'allocations familiales agricoles du département de la Somme : boulevard Maignan-Larivière, 9, Amiens ;

Caisse mutuelle d'allocations familiales agricoles du département du Pas-de-Calais, boulevard Carnot, 22, Arras.

LILLE RECHERCHE...

La famille de l'aviateur Jean GAMUNDI (ancienne adresse : 57, rue Solférino, à Lille) est priée de se présenter au plus tôt, ou de faire connaître son adresse exacte, au Secrétariat général de la Mairie de Lille, aile du Beffroi, deuxième étage, pour affaire la concernant.

Cette information ne comporte aucun caractère de gravité.

POUR VOL DE COLIS DESTINÉS AUX PRISONNIERS

un chef de gare est condamné aux travaux forcés à perpétuité

Paris, 10. — Un chef de gare qui volait des colis destinés à des prisonniers de guerre a été condamné aux travaux forcés à perpétuité par le tribunal d'Etat.

UNE LOI VA FIXER LE STATUT DES MILITAIRES DÉMOBILISÉS

Vichy. — Le secrétaire d'Etat à la Guerre fait savoir qu'une loi sera prochainement publiée qui déterminera le statut des militaires démobilisés après l'expiration de leur permission et en fixera les conditions matérielles.

D'autre part, le gouvernement a décidé de procéder au remploi des militaires de carrière, officiers, sous-officiers et hommes de troupe. Il a chargé un organisme interministériel d'examiner les principes selon lesquels s'opérera ce remploi, de déterminer les situations susceptibles d'être attribuées aux intéressés et d'en assurer la répartition entre les trois secrétariats d'Etat militaires.

Des communistes condamnés à Douai

La Section a jugé un certain nombre de prévenus. Elle a condamné pour activité communiste : César Kozlezinski, 19 ans, manœuvre à *Bruay-sur-Escaut*, à 1 an de prison et 1.200 francs d'amende ; pour recel de malfaiteurs : Martin Kostiere, 43 ans, de *Douges*, à 3 ans de prison et 1.200 francs d'amende ; Joseph Kasmerczak, 37 ans, mineur à *Douges*, à 18 mois de prison et 1.200 fr d'amende ; Marie Hoefleger, femme Kostrevic, 31 ans, à 1 an de prison et 1.200 francs d'amende.

Chambre des Mises en accusation de Douai

La Chambre des Mises en accusation vient de renvoyer devant le jury du Nord sous l'inculpation d'assassinat et vol, Georges Dugrain, chauffeur d'auto en chômage, 29 ans de l'Hôpital Saint-Roch à *Lille*.

Le 13 avril dernier, Dugrain assomma à coups de bouteille le cafetier Pierre Beckmann, 4, rue des Bouchers. Il vola le portefeuille de sa victime, qui succomba quelques heures après l'agression.

Arthur Beaurain, 34 ans, manœuvre à Maubeuge, inculpé de vol et de tentative de meurtre sur Mme Richard a également été renvoyé devant la Cour d'Assises.

Un ingénieur des Mines de Nœux cité à l'ordre de la Nation...

Nous relavons dans le « Journal Officiel » du 6 décembre :

Le Gouvernement cite à l'ordre de la Nation :

M. ROBEZ-PAOILLON, ingénieur aux Mines de Nœux (Nord) : ingénieur de haute valeur : dirigeant avec compétence et autorité la fosse N° 7 de la concession de Nœux. Doué par des connaissances techniques, sa culture étendue, son esprit d'organisation, apportait à ses chefs un précieux concours. Fit partie en mai 1940 des derniers contingents français embarqués à Dunkerque. Après avoir repris sa place dans les unités combattantes, entra au service des mines de Nœux dès sa libération.

Mortellement frappé par des agents terroristes le 20 juin 1942, est tombé victime du devoir en se rendant à son poste.

...ainsi qu'un chef porion des mines d'Ostricourt

Le Gouvernement cite à l'ordre de la Nation :

M. Arthur RENARD, chef porion à la Compagnie des Mines d'*Ostricourt* (Nord) : « a'est toujours fait remarquer par son intelligence au travail et son esprit de dévouement. Soldat de 1re classe au cours de la guerre 1914-1918, titulaire de la Médaille Militaire et de la Croix de guerre avec quatre citations. Victime d'un attentat qui lui coûta la vie, le 7 juillet 1942, alors qu'il se rendait à son travail.

ENTREPRENEURS INDUSTRIELS
TOUT MATERIEL
TRAVAUX PUBLICS
CHEMINS DE FER - USINES
neuf ou d'occasion s'achète et se vend aux meilleures conditions aux
Etablissements N. K. S.
11, Rue Lord Byron - PARIS-8e
Tél. Bot 09-34-35 Ad. tél. Metropolit

LA RÉPRESSION DU MARCHÉ NOIR

M. le Préfet du Nord, Préfet de la Région de Lille, a ordonné la fermeture des établissements ci-après :

A compter du 7 décembre 1942 jusqu'à décision définitive de justice et au maximum pour une durée de trois mois : Henri DEBAISIEUX, débitant de boissons, 101, rue de Beaumont à *Hem*.

A compter du 13 décembre 1942 et pour une durée d'un mois : Jules COINE, débitant de boissons, 423, rue de Lannoy, à *Roubaix*.

A compter du 13 décembre 1942 jusqu'à décision définitive de justice et au maximum pour une durée de trois mois : Agnès VANCOILLIE, femme PETIT, cafetière, 122, rue de la Gare à *Roubaix* ; Victor BAYARD, cafetier, 143, rue de Cartigny, à *Roubaix*.

A compter du 13 décembre 1942 et jusqu'à décision définitive de justice : Louise MANCEAUX, épouse MERAGE, débitante de boissons, 140, rue d'Hautmont à *Sous-le-Bois* (Maubeuge).

A compter du 1er janvier 1943 et pour une durée d'un mois : Vittorio MURCIA, épicier, 2, rue d'Havelu, à *Valenciennes*.

DE NOUVELLES SANCTIONS CONTRE DES BOUCHERS

Les sanctions suivantes ont été prononcées à l'encontre des ci-après dénommés, convaincus d'avoir commis une infraction aux dispositions de ladite loi, savoir :

1° Une amende de 35.000 francs a été infligée à M. Albert HOUCK, boucher, 105, rue Clemenceau, à *Wattignies*, coupable d'achat et de vente irrégulière de viande. La fermeture de la boucherie est ordonnée pour une durée de six mois.

2° Une amende de 1.800 francs a été infligée à M. Julien COLLET, marchand de bestiaux à *Ecaillon*, coupable de vente irrégulière d'une vache. Retrait de sa carte professionnelle pour une durée d'un mois.

3° Une amende de 38.000 francs a été infligée à M. Gaston HERBIN, boucher, 7, rue de la République, à *Rœulx* (Nord), coupable d'achat et d'abatage irrégulier de plusieurs vaches et de vente irrégulière de viande. La fermeture de la boucherie est ordonnée pour une durée de 2 mois.

4° Une amende de 38.000 francs a été infligée à M. Alfred FOURDRIGNIER, boucher, 57, rue Jean Jaurès à *Rœulx* (Nord), coupable d'achat et abatage irréguliers de plusieurs vaches et de vente irrégulière de viande. La fermeture de la boucherie est ordonnée pour une durée de deux mois.

Deux personnes succombent après l'absorption d'alcool suspect à Beuvry

M. Albert Harley et son épouse, née Céline Palmier, demeurant au lieudit le Preolan, à Beuvry, se sentirent sérieusement malades après l'absorption d'alcool qui leur avait été procuré par un inconnu.

On dut les transporter d'urgence à l'hôpital de Bethune où ils ne tardèrent pas à succomber.

Le Parquet a ordonné une information judiciaire qui a été confiée à M. Fontaine, juge d'instruction.

Ce magistrat a chargé M. le Dr Lejeune, médecin légiste, de l'autopsie.

La gendarmerie recherche l'individu qui livra l'alcool suspect aux époux Harley.

AU SECOURS DES SINISTRÉS

Après chaque bombardement les Municipalités et de nombreuses initiatives privées s'emploient à soulager l'infortune des sinistrés, mais il faut souligner l'action du « Secours National » qui, fidèle à sa mission, intervient toujours si rapidement et efficacement en faveur de tous ces pauvres gens jetés à la rue, presque nus parfois, s'efforcent de les réconforter moralement et de les soutenir matériellement.

Mais tout cela n'est possible que grâce à l'esprit d'entraide des Français ; le « Secours National » ne peut donner que ce qu'il reçoit : il ne peut-être qu'un trait d'union entre ceux qui ont et peuvent donner et ceux qui n'ont plus rien et doivent recevoir.

La jeunesse de notre Département l'a bien compris et avec une belle et généreuse ardeur, elle a répondu avec amoncellement à l'appel du « Secours National » Organisée par équipes, elle entreprend une vaste collecte d'ustensiles de ménage : assiettes, verres, tasses, pots, plats, casseroles, couverts, couteaux, tous objets de première nécessité, actuellement presque introuvables dans le commerce et dont il est pourtant indispensable de pourvoir nos malheureuses populations sinistrées.

Nul doute que chacun aura à cœur de remédier au dénument de ces pauvres gens si cruellement éprouvés en recherchant dans le fond de ses armoires tous les objets du ménage inutilisés.

Des collecteurs et collectrices passeront de maison en maison au cours ces prochaines semaines munis d'un bordereau de ramassage qui les accrédite auprès du public et sur lequel les donateurs mentionneront le détail de leur offrande.

On ne peut que souhaiter à nos jeunes gens et jeunes filles si dévoués un complet succès dans leur si louable action en faveur de nos sinistrés dont le sort est particulièrement digne d'intérêt.

LA CARTE DU COMBATTANT

AU TITRE DES OPERATIONS DE GUERRE ANTERIEURES A LA GUERRE 1939-1945

Par une loi du 14 octobre 1942 (« J.O. » du 4-12) les délais prévus par l'article 1er de la loi du 22 juillet 1941, pour la présentation des demandes de carte du combattant, au titre des opérations antérieures à la guerre 1939-1940, sont prorogés pour une période de six mois à compter de la date de la publication de la présente loi, c'est-à-dire jusqu'au 4 juin 1943. Pour tous renseignements, s'adresser à l'Office départemental des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation du Nord, 171, boulevard de la Liberté, à Lille (Annexe de la Préfecture).

Actualités cinématographiques

A La Haya, l'opérateur a donné quelques tours de manivelles aux championnats internationaux de natation. Dans un grand music-hall berlinois, ensuite, il a suivi les merveilleux exercices d'intrépides trapézistes. Au cours d'une matinée enfantine organisée par Radio-Bruxelles, c'est à la grande joie de l'assistance qu'apparaît Saint-Nicolas. La récolte du tabac étant très abondante au Danemark, une nouvelle industrie vient de se créer. Après une courte visite à l'exposition agricole de Cibiu (Roumanie), nous passons quelques instants au Palais des Beaux-Arts, à Lille où, sous l'égide du Commissariat Français à la Reconstruction, s'est tenue une importante exposition d'architecture.

Des reportages sur une fabrique de bas de soie en Allemagne ; sur l'inauguration par le Caudillo, de l'Institut pour la formation politique des jeunes filles de la Phalange, à Madrid, et sur un congrès de Bourgmestres à Munich terminent les faits divers.

En Mer Noire, marins allemands et roumains collaborent activement.

Sur le Don supérieur, des tentatives de percée des Soviets sont repoussées par les divisions allemandes et alliées. Les prisonniers sont nombreux.

Sur toutes les parties du front de l'Est, l'aviation soutient efficacement l'action des troupes terrestres. Elle attaque les concentrations de troupes à l'arrière des lignes, les batteries de D.C.A. et les positions de artillerie ennemie. Bombes et obus labourent le sol.

Le dernier reportage est merveilleux. Dans le décor féerique de l'Elbrouz, un groupe de reconnaissance de chasseurs de montagne (des alpinistes aéroportés) détruisent la présence, à 4.100 mètres d'altitude d'une patrouille bolchevique. A folle allure, une descente en ski s'opère, vers la poste avancé qui n'avait où voir l'arrivée des Soviets. Et l'attaque par surprise échoue ainsi grâce aux qualités sportives des chasseurs de montagne de l'armée allemande.

LES DEUX GOSSES

Par Pierre D'COURCELLE

— 33 —

Ses doigts se crispaient, ses poings se serraient, et un sourd gémissement, râle de douleur et cri de désespoir en même temps, s'exhalait de ses lèvres.

Cauchemars sinistres, rêves sanglants, effroyables visions de vengeance, combinaisons multiples de châtiments raffinés, tout cela tourbillonnait dans son esprit comme en une effroyable danse macabre, et le maintenait dans un état de délire sans trêve !...

Les tuer ?... tous les deux ?...

Pourquoi faire ?

Ils dormiraient...

Et lui désespéré, misérable ; lui, la victime, aurait seul ses nuits sans sommeil et ses journées sans repos !...

Chasser la femme et l'enfant ?... L'enfant de l'adultère !...

Elle irait retrouver son amant ! Ils riraient de lui !... Ils bénéficieraient de sa colère, qui les aurait réunis.

L'enfant aurait les caresses de l'autre, du vrai père, qui sentirait ses petits bras noués à son cou de voleur !...

Pardonner ? oublier ? comme la religion l'ordonne !...

Allons donc !... Quelle folie !...

Et ses dents grinçaient de rage ! Et des larmes de fureur roulaient le long de ses joues bronzées !...

Non !... non !... Une vengeance !... une vengeance féroce, inconnue !...

Il en voulait une !... Il la lui fallait ! Il en avait la soif !...

Chose étrange, c'était surtout sur l'enfant que s'acharnait sa fureur.

Ce petit être qu'il chérissait tant, vers lequel, à travers ses plus rudes épreuves, sa tendresse se plaisait à voler, voilà que soudain il se prenait à le haïr de toute la puissance de l'amour qu'il avait eu pour lui.

A l'idée de la réalité, le sang lui affluait au cerveau bourdonnait dans ses oreilles.

Il voyait rouge.

Et il dut se retenir, s'enfoncer les ongles dans la chair pour ne pas courir dans la chambre où il dormait, le serpenteau, et l'étrangler, lui broyer la tête contre le mur...

Luttes épouvantables tortures de damné, qui se déroulaient, tandis que les heures se succédaient sonnaient lugubrement dans la maison silencieuse.

Brusquement le malheureux se leva, ouvrit un coffre-fort placé dans un angle de la pièce, y prit un de ces grands portefeuilles qui renferment des papiers d'affaires et se mit à les feuilleter.

Il arriva à une grande enveloppe, cachetée de cire noire, sur laquelle étaient inscrits ces mots :

— Ceci est mon testament !

Il la décacheta, brûla à la flamme d'une bougie qu'il alluma, le papier qu'elle contenait, et, prenant une plume, se mit à écrire.

De temps en temps il s'arrêtait comme pour réfléchir, et de grosses larmes jaillissaient encore de ses yeux.

Mais aussitôt il les essuyait n